

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
28 JUIN 2010, À 16h30  
ORDRE DU JOUR**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Acceptation de la soumission regroupée pour la cueillette des ordures dans Mékinac
- 3 - Période de questions
- 4 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA  
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-huitième jour de juin de l'an 2010, à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Madame la conseillère Anne-Marie Denis, Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 16h32.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

**Acceptation de la soumission regroupée de Services Cité propre pour la cueillette des ordures dans Mékinac**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission regroupée de Services Cité propre pour la cueillette des ordures dans Mékinac, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015.

<i>Année</i>	<i>Coût de porte à porte</i>	<i>Conteneur</i>	<i>Total</i>
2011	37 416,57	7 219	44 635,57
2012	38 162,46	7 219	45 381,46
2013	38 547,05	7 372	45 919,05
2014	39 700,84	7 509	47 209,84
2015	40 499,17	7 509	48 008,17

Que la répartition de la dépense annuelle pour chacune des municipalités sera calculée selon le nombre d'heures équivalentes aux cueillettes et aux déplacements effectués par le transporteur, sur chacun des territoires. **Adopté**

**Levée de l'assemblée à 17 h 12**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, maire

---

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*